



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 6 juillet 2023 (08h45)
SALLE ETABLE-LA LOMBARDIERE**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35	
Présents	: 18	
Votants	: 23	
Convocation et affichage	: 29/06/2023	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame	Danielle MAGAND

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Maryanne BOURDIN, Sylvette DAVID, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Brigitte BOURRET (pouvoir à Bruno FANGET), François CHAUVIN (pouvoir à Simon PLENET), Thierry LERMET (pouvoir à Christian MASSOLA), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Danielle MAGAND), Martine OLLIVIER (pouvoir à René SABATIER).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Christian FOREL, Richard MOLINA, Yves RULLIÈRE.

**BC-2023-216 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - SAISON CULTURELLE -
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE AU
TITRE DU DISPOSITIF ATOUT ASSOCIATION 07 SUR LE VOLET
CONVENTIONS ET STRUCTURES D'ATTRACTIVITE POUR L'ANNÉE 2023**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Annonay Rhône Agglo, dans le cadre de sa saison culturelle En Scènes, poursuit sa politique de diffusion de spectacles, de soutien à la création et aux compagnies et de médiation pour l'ensemble des publics du territoire.

Ses missions sont de :

- Présenter une programmation pluridisciplinaire (théâtre, musique, danse, cirque, formes croisées...)
- Proposer des actions culturelles et de médiation à destination de tous les publics
- Développer et structurer la sensibilisation aux arts vivants sur le territoire de l'Agglomération
- Soutenir les pratiques amateurs par des projets participatifs
- Soutenir les compagnies et les créations émergentes et contemporaines en particulier régionales

Au cours de la saison 2023-2024, des aides à la création seront apportées sous formes diverses :

- des résidences de compagnies départementales, régionales,
- des coproductions,
- des actions culturelles et de médiation,

- un apport technique.

La Saison En Scènes se construit sur la base d'une culture de proximité en direction de tous les publics avec un rayonnement territorial. Elle se bâtit en lien avec les réseaux et institutions culturels à l'échelle locale, départementale et régionale ainsi que les structures culturelles conventionnées et les associations. Cela se traduit par des projets participatifs, résidences, coproductions et coréalizations avec la MJC (Festival international du premier film), la SMAC07 (La Criée d'avril...), le CNAREP, les compagnies La Baraka.

Dans le cadre de la politique territoriale d'Annonay Rhône Agglo, En Scènes développe une programmation nomade sur les communes de l'agglomération avec des actions de médiation, en particulier en direction des familles et des scolaires. Enfin, elle développe une politique d'accessibilité pour les publics éloignés de l'offre culturelle, notamment avec les associations de solidarité de l'agglomération.

Afin de poursuivre ces accompagnements et assurer dans les meilleures conditions la saison culturelle En Scènes, le Département de l'Ardèche entend apporter son soutien à Annonay Rhône Agglo à hauteur de 61.000 € pour l'année 2023, montant identique à l'année 2022. Dans ce cadre, il est proposé la signature d'une convention pluriannuelle d'une durée de 3 ans.

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la demande de subvention de 61.000 € auprès du Département de l'Ardèche pour la mise en œuvre de la saison En Scènes d'Annonay Rhône Agglo au titre du dispositif Atout Association 07 sur le volet Conventions et structures d'attractivité,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge de ce dossier, à signer toute pièce se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 06/07/23
Publié le : 11/07/23
Transmis en sous-préfecture le : 10/07/23
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20230706-42925-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET